

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Le président de la Caisse, Monsieur Alexandre Perreault, souhaite la bienvenue aux membres qui participent à l'assemblée virtuelle et déclare l'assemblée ouverte.

Le président souligne que nous avons perdu il y a à peine 4 mois, un ami et collègue au conseil d'administration, Monsieur Pierre Decelles, qui depuis 2021 a démontré avec passion et sérieux son engagement auprès de notre communauté, nos membres, notre Caisse ainsi que le Mouvement, et réitère en son nom, au nom du Conseil d'administration, de toute l'équipe de la Caisse Desjardins Le Manoir, et de tous les membres, nos plus sincères condoléances à la famille de Monsieur Decelles.

Le président présente les gens qui l'accompagnent :

- Madame Amy Li St-Laurent, présidente du comité de mise en candidature;
- Madame Mélany Laurin, administratrice, agira à titre de présidente d'élection;
- Madame Kim Archambault, secrétaire du conseil d'administration, agira à titre de secrétaire d'assemblée;
- Madame Nadine Boire, directrice générale;
- Madame Sophie Guénette, adjointe à la direction générale;
- Madame Nadine Beauchamp, conseillère en communication et vie associative.

Le président souligne que comme précisé dans l'avis de convocation, cette formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours suivant l'assemblée. Une votation en différé sera en effet faite pour la répartition des excédents annuels et les ristournes, ainsi que pour l'élection des membres du conseil d'administration.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

La vidéo contenant le message de Monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, est présentée.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Une vidéo expliquant la plateforme numérique pour faciliter le déroulement de l'assemblée virtuelle, les votes en direct et les interactions entre les membres et les présentateurs est diffusée. Le président rappelle à tous les règles pour participer à l'AGA de la Caisse, avec la définition de membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Comme il y aura de la votation en direct, le président recommande de nommer Mesdames Kim Archambault et Sophie Guénette scrutatrices de l'assemblée.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité de nommer Mesdames Kim Archambault et Sophie Guénette scrutatrices de l'assemblée.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La secrétaire présente l'ordre du jour de l'assemblée.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2024

3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du Conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels - ristournes (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du Conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation (vote en différé)
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2024

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture n'est nécessaire.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Le Manoir du 15 avril 2024, tel que rédigé.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du Conseil d'administration

Le président, Monsieur Alexandre Perreault, livre son message aux membres. Il parle entre autres :

- Du 125^e anniversaire du Mouvement Desjardins, la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord;
- De notre rôle de leader socioéconomique et de notre Fonds d'aide au développement du milieu;
- De notre mission qui nous oriente vers ce qui est au sommet de nos priorités : offrir les meilleures réponses aux besoins et aux attentes de nos membres et clients pour contribuer à leur autonomie financière;
- Des efforts investis dans la mise en place de solutions technologiques innovantes pour faciliter le quotidien de nos membres et clients;
- De l'évolution de notre réseau de distribution et de la fermeture du centre de services La Plaine le 21 mars dernier, considérant l'évolution des habitudes transactionnelles qui ne justifiait plus son maintien;
- Du rôle déterminant de la Caisse dans la concrétisation et la cohérence, à l'échelle locale, de l'engagement du Mouvement à concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans la gouvernance et la gestion des activités de toutes ses composantes.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Le président présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée;
- Les dépôts et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code, ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tels crédits, ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent;
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code au cours de l'année.

3.3 Rapport financier

La directrice générale, Madame Nadine Boire, présente et commente le rapport annuel de la Caisse au 31 décembre 2024. Elle souligne également :

- Les résultats globaux du Mouvement Desjardins;
- Que nos excellents résultats témoignent de la confiance des membres envers notre coopérative de services financiers et reflètent également la saine gestion des affaires de la Caisse;
- Que la satisfaction des membres est notre priorité absolue, et que nous nous engageons à répondre à leurs besoins avec excellence et performance dans un monde en grande transformation;
- Que notre volonté de réussir repose sur notre capacité à rester à l'écoute des attentes des membres et à leur offrir des solutions innovantes et adaptées. Nous sommes déterminés à maintenir des standards élevés de qualité et de service, afin de les accompagner dans leurs projets et de contribuer à leur succès.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Une vidéo présentant l'utilisation du FADM, de nos dons et commandites, de nos priorités d'investissement et quelques-unes de nos implications est diffusée.

La directrice générale explique le Fonds d'aide au développement du milieu et souligne également :

- Que le FADM est normé et que les projets soumis doivent répondre aux priorités d'investissement de la Caisse ainsi qu'à notre Politique d'investissement disponible sur le site de la Caisse;
- Qu'une nouvelle consultation auprès des membres s'est tenue en fin d'année 2024 afin de renouveler notre plan d'engagement et de proximité;
- Notre mission d'éducation financière : programme de la caisse scolaire, programme Mes finances, mes choix (présentation d'une courte vidéo) et le jeu mobile Aléa;
- Le lancement de la plateforme de financement participatif La Ruche dans Lanaudière et diffusion d'une courte vidéo de présentation.

4. Période de questions

Le président invite les membres à poser toutes les questions désirées au Conseil d'administration.

Aucune question n'est posée.

5. Propositions soumises au vote

Avant de débiter la présentation, une vidéo sur la ristourne est diffusée.

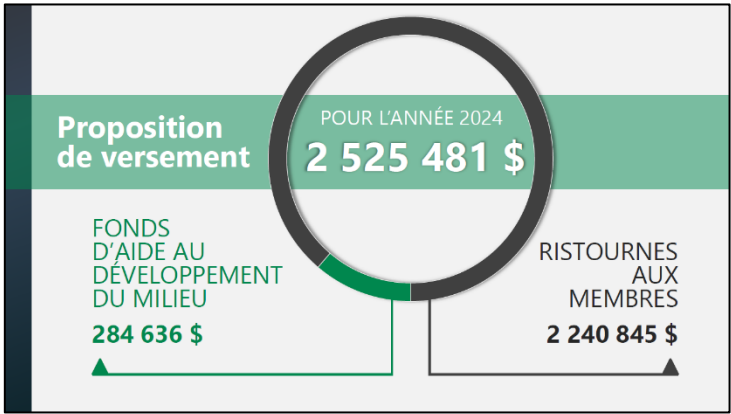
5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels - ristournes (vote en différé)

Le président invite la directrice générale à présenter la recommandation du Conseil d'administration en ce qui concerne le partage des excédents annuels - ristournes.

La directrice générale présente et commente la proposition du Conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			
			EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres			9 043
Virements réglementaires et autres ajustements			1 162
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹		613	
• Autres éléments du résultat		377	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024		173	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)		(1)	
Solde des excédents à répartir			10 205
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM			(1 958)
• Ristourne		(2 241)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne		568	
• Affectation au FADM		(285)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)			0
Affectation à la réserve générale			(8 247)
Solde des excédents à répartir			0
			FADM Fonds d'aide au développement du milieu
			RRE Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS			
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,60 \$	0,60 \$	238
Épargne et placements	0,60 \$	0,59 \$	254
Fonds	0,60 \$	0,59 \$	109
Prêts et marges de crédit	0,60 \$	0,59 \$	724
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime		341
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets		167
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		379
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions		31
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			2 241
¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.		² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.	
		³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.	

Un membre propose d'adopter la recommandation pour la répartition des excédents annuels - ristournes, appuyée par un autre membre.

Cette proposition de l'assemblée recommandée par le Conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels – ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de cette assemblée.

5.2 Élection des membres du Conseil d'administration

Le président débute en expliquant le but et la démarche du profil collectif.

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Étant donné que le président est lui-même candidat, Madame Mélany Laurin, membre du conseil d'administration de la Caisse, agira comme présidente d'élection et Madame Kim Archambault agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement de régie intérieur de la Caisse.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

La présidente du comité de mise en candidature, Madame Amy Li St-Laurent, présente le rapport du comité :

- Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 20 janvier 2025 de la façon suivante :
 - Affichage dans tous nos établissements ;
 - Diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook, et affichage dynamique sur les écrans en caisse).
- Pour l'assemblée générale de cette année, 5 postes sont à combler et la Caisse a reçu 7 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.
- Tel qu'indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le Conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- ▶ Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : Expérience membres/clients, gestion financière, comptabilité, droit/déontologie, développement durable et technologie de l'information;
 - ▶ 1 à 2 femmes et 3 à 4 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature;
 - ▶ Des membres appartenant aux groupes d'âge suivant : 1 de 18-34 ans, 2 de 35-49 ans, 3 de 50-64 ans et 4 de 65 ans et plus;
 - ▶ Des personnes représentant la diversité ethnoculturelle;
 - ▶ Une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse.
- Un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse afin de pouvoir consulter leur profil et lire leur texte de motivation à briguer un poste au conseil d'administration. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le Conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

La présidente d'élection présente les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année :

- ▶ M. Benjamin Alarie;
- ▶ M. Robert Bonin ;
- ▶ M. Patrick Corriveau;
- ▶ M. Marc Lemieux;
- ▶ M. Camy Nkashama Kamalenga,
- ▶ M. Jean-François Pelletier;
- ▶ M. Alexandre Perreault.

La présidente d'élection présente ensuite le tableau-synthèse de toutes les candidatures éligibles reçues et invite les membres à le consulter avant d'exercer leur droit de vote, afin de leur permettre de faire des choix éclairés.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

La présidente d'élection mentionne que chacune des personnes candidates a préparé une courte présentation orale qui a été préenregistrée.

Diffusion de la vidéo où Messieurs Benjamin Alarie, Robert Bonin, Patrick Corriveau, Marc Lemieux, Camy Nkashama Kamalenga, Jean-François Pelletier et Alexandre Perreault viennent présenter à tour de rôle, en ordre alphabétique, leur candidature.

5.2.4 Élection par votation (vote en différé)

La présidente d'élection remercie tous les candidats pour l'intérêt qu'ils démontrent envers notre Caisse. Tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

Le président souligne le départ de Madame Diane Hamelin qui a été membre du Conseil d'administration de la Caisse durant cinq ans.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Le président informe les membres sur les éléments suivants :

- Les membres seront invités à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes, et pour l'élection des membres du conseil d'administration;
- Seuls les membres de plein droit pourront voter;
- Réécoute de l'assemblée ou de la présentation des personnes candidates;
- Façons de voter.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Le président précise que dès la fin de la présentation, la période de votation sera ouverte pour une période de quatre jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 29 mars 2025.

Annnonce des résultats après la période de votation de 4 jours et levée de l'assemblée

Le président mentionne que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, dans les 48 heures ouvrables suivant la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Le président remercie la directrice générale, les employés, les administrateurs ainsi que les membres.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Suite à la période de votation qui se terminait le 29 mars 2025, voici les résultats :

- **L'adoption de la répartition des excédents annuels - ristournes**
Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à la majorité (96,53 %) d'adopter le projet de partage des excédents et les ristournes tel que proposé par le Conseil d'administration.
- **Les élections**
Sont élus ou réélus administrateurs du conseil d'administration de la Caisse Desjardins Le Manoir : Messieurs Benjamin Alarie, Robert Bonin, Patrick Corriveau, Marc Lemieux, et Alexandre Perreault.

La levée de l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins Le Manoir a lieu le 1er avril 2025 à 12 h 04.

Alexandre Perreault, président

Kim Archambault, secrétaire

